



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du : mardi 17 septembre 2019

Animateur : M. ANTONINI

Présentes : MMES POLICON - ROPARTZ

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS COUPE DE FRANCE

2^{ème} tour de cadrage: le samedi 28 septembre 2019 :

Ce tour concerne uniquement UNE rencontre dans le cadre du cadrage.

Suite au forfait GAFEP, le club de VIROFLAY USM est qualifié pour ce tour de cadrage :

Match :

VIROFLAY USM / Vainqueur Match NANTERRE AJSC c/ ARGENTEUIL RFC

CHAMPIONNAT

Régional 1

21461535 VAL D'EUROPE FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 14/09/2019

Lecture du rapport de l'arbitre indiquant une erreur de saisie du résultat sur la FMI.

La Commission entérine le score du match suivant :

VAL D'EUROPE FC 1 : 3 buts.

RUEIL MALMAISON FC 1 : 2 buts.

21461549 VAL D'EUROPE FC 1 / COSMO TAVERNY du 28/09/2019

Rappel :

Le club de VAL D'EUROPE FC doit transmettre un terrain de repli classé 6 au minimum qui doit être un terrain neutre et situé en dehors des villes de BAILLY ROMAINVILLIERS, SERRIS, COUPVRAY et VILLENEUVE LE COMTE **au plus tard le mardi 24/09/2019.**

Régional 2**Courriel du RACING CLUB DE France – 539013**

Modification horaire du coup d'envoi des rencontres à domicile : 15h00 toute la saison.

Accord de la Commission.

21460265 SARCELLES AAS 1 / BRUYERES AS FOOT 1 du 14/09/2019

Lecture de la FMI.

Forfait non avisé de BRUYERES FOOT 1 (1^{er} forfait).

21461441 CRETEIL US 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 14/09/2019

Lecture du courriel de CRETEIL US 1 indiquant qu'il n'est pas mentionné sur la FMI que la joueuse TANKO Aminatou (n° licence 1022163313) est sortie sur blessure à la 70^{ème} minute.

Pris note.

Régional 3**Poule B****21461439 CERGY PONTOISE FC 1 / PARISIS FC 1 du 14/09/2019**

La Commission,

Lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match.

Considérant que l'équipe de CERGY PONTOISE FC n'avait que 6 joueuses présentes et inscrites sur la feuille de match au coup d'envoi de la rencontre,

Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée,

Considérant les dispositions de l'article 23 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé au club de CERGY PONTOISE FC 1 (1^{er} forfait).

CERGY PONTOISE FC 1 : -1pt – 0 but.

PARISIS FC 1 : 3pts – 5 buts.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

Retour sur la réunion d'informations du 14/09/2019.

25 clubs présents :

SENART MOISSY – ST PATHUS OISSERY – TORCY PVM US – POISSY AS – FLEURY FC 91 – PALAISEAU US – BOURG LA REINE AS – ISSY FF – RUEIL MALMAISON FC – ES 16 – SERVRES FC 92 – BOBIGNY AF – BLANC MESNIL SF – BONDY AS – RED STAR FC – ST DENIS RC – VILLEMOMBLE S. – GOBELINS FC – MAISONS ALFORT FC – PARIS FC – ST MAUR VGA FF – VINCENNOIS CO – BEZONS USO – ENTENTE SSG – ENTENTE VILLIERS LE BEL / FOSSES

INFORMATIONS :**La Feuille de Match Informatique :**

Lors de cette réunion les clubs ont fait part de leur souhait d'une mise en place rapide de la feuille de match informatique (FMI).

Par conséquent, la Commission informe les clubs que la FMI sera activée dès la journée n°2 (28/09/2019).

Pour la journée n°1 (21/09/2019), utilisation d'une feuille de match papier 1.

Rappel des règles d'usage à respecter concernant la présentation des licences lorsqu'une feuille de match papier est utilisé:

- Obligations pour les clubs de pouvoir présenter les licences :

- Soit via Footclubs Compagnon.
- Soit en présentant le listing papier des licenciées extrait de Footclubs avec les photos des joueuses.

Courriel de MEAUX CS AC. – 500831

La Commission prend note de la demande d'engagement du club et intègre l'équipe en poule D. Elle informe le club que compte tenu du nombre insuffisant de licences saisies à ce jour et des contraintes de calendrier sur cette phase 1, l'équipe est déclarée forfait pour le 1^{er} match du 21/09/2019 : 21963268 MEAUX CS AC 1 / BOBIGNY EFC 1 du 21/09/2019

Poule A**Courriel de BRUYERES FOOT AS - 581151**

La Commission prend note du forfait général de l'équipe après la parution des calendriers.

Courriel d'ETAMPES FC – 500570

La Commission,

Pris connaissance de l'indisponibilité des installations du complexe sportif Jo Bouillon jusqu'au 22/10/2019, Considérant les impératifs liés au calendrier de la phase 1, Demande au club de bien vouloir lui proposer un autre terrain pour les 3 rencontres si après. Sinon les rencontres seront inversées.

Matches concernés :

21963185 ETAMPES FC 1 / VAUX LA ROCHETTE 1 du 21/09/2019

Terrain de repli à fournir au plus tard le jeudi 19/09/2019 – 15h00.

Sinon le match sera inversé sur les installations de VAUX LA ROCHETTE 1 à 14h30 au stade de la Mare des Champs à VAUX LE PENIL.

21963199 ETAMPES FC 1 / SENART MOISSY 1 du 12/10/2019

Terrain de repli à fournir au plus tard le mardi 08/10/2019

21963201 ETAMPES FC 1 / ULIS CO 1 du 19/10/2019

Terrain de repli à fournir au plus tard le mardi 15/10/2019

Poule E**21963270 STADE DE L'EST PAVILLON. 1/ SEVRAN FC 1 du 21/09/2019**

Demande de report via Footclubs de SEVRAN FC (motif : nombre de licences insuffisantes).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif de report n'étant pas recevable.

La Commission invite le club a effectué un forfait avisé si le nombre de joueuses est insuffisant pour ce match.

Courriel d'ARGENTEUIL FC - 551444

La Commission prend note du forfait général de l'équipe après la parution des calendriers.

21963298 SAINT DENIS RC 1 / ENTENTE COSMO – ST PRIX du 21/09/2019

La Commission prend connaissance des courriels du club de RC SAINT DENIS et de la Mairie de SAINT DENIS indiquant l'indisponibilité du terrain n°3.

Compte tenu du calendrier de cette phase 1, la Commission demande au club de SAINT DENIS RC de proposer un terrain de repli au plus tard ce jeudi 19/09/2019 – 15h00.

Sinon le match sera inversé à 15h30 au stade Glatigny à SAINT PRIX.

Poule G**21963325 SARCELLES AAS 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 21/09/2019**

Accord des 2 clubs pour reporter le match au 26/10/2019 (motif : accord des 2 éducateurs).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif de report n'étant pas recevable.

Courriel de CARRIERES SUR SEINE US – 513864

La Commission prend note du forfait général de l'équipe après la parution des calendriers.

Poule H**21963380 PARIS CA 1 / VERSAILLES FC 78 1 du 21/09/2019**

Courriel de PARIS CA 1.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe (1^{er} forfait).

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11**Fonctionnement :**

Utilisation de la feuille de match papier (la FMI sera mise en place en cours de saison).

2 phases :✓ **Phase 1 :**

La Commission constitue des 9 poules de 6 équipes (répartition géographique).

5 journées → du 28/09/2019 (journée 1) au 16/11/2019 (journée 5).

Match aller uniquement.

✓ **Phase 2 :**

X poules de 8 équipes en tenant des classements de la phase 1.

14 journées → du 30/11/2019 (journée 1) au 09 mai 2020 (journée 14).

Match aller / Retour.

Composition des Poules Phase 1:

POULE A		
District	N° Club	Nom Equipe
77	500615	BRIARD S.C. 1
91	500570	ETAMPES F.C. 1
91	563603	EVRY F.C. 1
91	524861	FLEURY 91 FC 1
91	500684	PALAISEAU U.S. 1
94	500568	PARIS FC 1

POULE B		
District	N° Club	Nom Equipe
78	544913	MANTOIS 78 FC 1
78	500247	PARIS ST GERMAIN FC 1
78	500411	POISSY AS 1
95	530279	BEZONS U. SEC. OM. 1
95	549307	COSMO TAVERNY 1
95	518488	ST OUEN L'AUMONE AS 1

POULE C		
District	N° Club	Nom Equipe
78	527743	MONTIGNY LE BX AS 1
78	508864	TRAPPES ES 1
78	500650	VERSAILLES 78 FC 1
92	500051	BOULOGNE BIL. AC 1
92	748523	ISSY FOOT FEM. 1
92	511880	VILLE D'AVRAY US 1

POULE D		
District	N° Club	Nom Equipe
92	500732	BAGNEUX COM 1
92	516516	PITRAY OLIER PARIS 1
94	500689	CRETEIL S US 1
94	590215	GENTILLY AC 1
94	523264	GOBELINS F.C. 1
94	529210	VITRY E.S. 1

POULE E		
District	N° Club	Nom Equipe
92	539013	RACING CFF 1
92	542440	RUEIL MALMAISON FC 1
92	525523	SEIZIEME ES 1
95	590534	ARGENTEUIL RFC 1
95	517328	ENTENTE SSG 1
95	500695	SARCELLES AAS 1

POULE F		
District	N° Club	Nom Equipe
93	536214	ST DENIS RC 1
95	551988	CERGY PONTOISE FC 1
95	580489	ENT. PARISIS/ST LEU 1
95	542402	FOSSES F. U. 1
95	500578	FRANCONVILLE FC 1
95	500695	SARCELLES AAS 2

POULE G		
District	N° Club	Nom Equipe
77	751034	F.F.A 77 1
77	500831	MEAUX ACADEMY CS 1
77	511876	TORCY P.V.M. US 1
93	582011	NEUILLY PLAIS. FC 1
93	500797	NOISY LE GRAND FC 1
93	500382	STADE EST PAV. 1

POULE H		
District	N° Club	Nom Equipe
93	547035	BLANC MES.SFB 1
93	500653	LA COURNEUVE AS 1
93	550005	PARIS EST SOL. 1
93	521046	PARISIENNE ES 1
93	500002	RED STAR F.C 1
94	500568	PARIS FC 2

POULE I		
District	N° Club	Nom Equipe
93	560296	MONTREUIL F.C 1
93	500002	RED STAR F.C 2
94	542388	MAISONS ALFORT FC 1
94	500025	PARIS UNIVERSITE CLU 1
94	739890	ST MAUR F. FEM VGA 1
94	521870	SUCY F.C. 1